

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2025-23

L'an deux mil vingt-cinq

Le douze mai

À vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes FREBAULT, PIERRE, PLISSONNIER, Ms CRESPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusés : Mmes BLANC et LAURENT, M PETITJEAN

Secrétaire de séance : Mme PIERRE

Date de Convocation : 6 mai 2025

OBJET : UDSP : CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE PSC POUR LES AGENTS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de mettre en œuvre une formation de recyclage « PSC1 » à destination des agents.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP) de l'Ain a été retenue pour animer cette formation. Cette dernière, d'une durée de 3 heures, est programmée le mercredi 18 juin 2025 matin. Son coût s'élève à 270 € la session.

Une convention simplifiée de formation professionnelle a été établie à cet effet par l'UDSP sur laquelle le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure entre l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP) de l'Ain et la Commune de Servas ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

